



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM

Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK,
Mme Martine KRAUSS, Adjointes au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASENFRATZ, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER, M. André ZIMMER.

Absent excusé :

Date d'envoi de l'ordre du jour : 06.05.2014

La séance débute à : 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014.
2. Constitution de la commission communale des impôts locaux.
3. Patrimoine bâti : demande de subvention relative à l'entretien des bâtiments.
4. Extension du réseau d'eau potable et d'assainissement de la commune sur la route de Saint-Nabor suite à obtention d'un permis de construire.
5. Assainissement intercommunal : tarifs du 01.04.2014 au 30.09.2014.
6. Création d'un bâtiment périscolaire, salles associatives et bibliothèque lecture publique pour le groupe scolaire d'OTTROTT – Choix du prestataire cuisiniste.
7. Divers - informations.

N° 7682 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 10 Avril 2014 et émerge le registre en conséquence.

N° 7683 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix la constitution et la composition de la commission communale des impôts directs.

Commission communale des Impôts Directs :

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux la demande du 07 avril 2014 de la Direction des Services Fiscaux de Strasbourg, selon les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, consistant à procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale pour la durée du mandat municipal.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir de la liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal se doit de désigner, outre le Maire ou l'Adjoint délégué Serge HOFFBECK, qui en assure la présidence, une liste de présentation comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Sur la base de la proposition de M. le Maire et de M. HOFFBECK, Adjoint aux finances,

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal confirme la proposition de noms comme suit, répartie selon les catégories de contribuables représentés :

Catégories de contribuables représentés	pour la désignation des membres titulaires	pour la désignation des membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Arsène HALTER Bernard SCHMITT	Hubert SCHREIBER Jean-Charles VONVILLE
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Nadine HASSENFRAZ Francis VOEGEL	Christophe DIEM Odile KUBAREK
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Corinne RINCKENBERGER Hubert KOPP	Paul HALTER Alain DAUL
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Pascale AMANN André SCHREIBER	Guillaume SCHAETZEL Patrick FRITZ
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	Stéphane VONVILLE Alain THOMSEN	Jérôme SCHREIBER Philippe HOFFBECK
Représentants des propriétaires de bois et forêts	Serge HOFFBECK Alphonse DREYER	Jean AUFDERBRUCK Etienne HOFFBECK

N° 7684 - PATRIMOINE BATI : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS.

Vu la délibération n° 7508 du 26 juillet 2012, régissant les modalités de participation de la Commune d'OTTROTT à la valorisation du patrimoine ancien et/ou à la réhabilitation du parc privé dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) Renov'Habitat 67, faisant suite à la signature de la convention de partenariat signée en date du 28 Août 2012, et compte tenu des derniers tarifs en cours fixés par DCM n°7624 du 19 Décembre 2013.

Le Maire présente le dossier de demande de subvention pour l'entretien du bâtiment sis 11 rue des Romains :

- **M. et Mme ISCARD Philippe et Caroline :**
 - ✗ Rénovation et ravalement de façades du bâtiment pour un montant de 511,50 € (résultant du mode de calcul et des tarifs 2013 DCM n° 7624 du 19 Décembre 2013).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder la subvention communale pour l'entretien du bâtiment d'un montant de :
 - ⇒ **511,50 €** à M. et Mme ISCARD Philippe et Caroline,
- **CONSTATE** que cette participation communale ne générera pas de participation de la part du Conseil Général du Bas-Rhin étant donné que les intéressés n'ont pas présenté leur dossier auprès du PIG Renov' Habitat 67.

Cette participation communale de **511,50 €** sera décomptée de la somme inscrite à cet effet au Budget Primitif 2014 sous article 6574.

N° 7685 - EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE SAINT-NABOR.

Monsieur le Maire cède la parole à son Adjoint en charge des réseaux d'eau et d'assainissement, Francis VOEGEL, qui rend compte du souhait d'étendre les réseaux d'eau et d'assainissement dans la route de Saint-Nabor.

En effet, des branchements des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont souhaités pour une nouvelle construction au 39 route de Saint-Nabor.

Les réseaux actuels n'atteignent pas la nouvelle construction, nécessitant leurs extensions sur le domaine privé et public.

En ce qui concerne l'extension sur le domaine public, les travaux seront à la charge de la Commune, pour un montant de :

- 12 106,83 € HT pour l'assainissement,
- 5 111,35 € HT pour l'eau potable.

Conformément à l'article 7 de la délibération n° 4926 et l'article 18 de la délibération n° 4925 de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 1996, les frais de branchements du domaine public au domaine privé seront à la charge du demandeur.

Aussi, les frais de raccordement pour le propriétaire privé sont estimés à :

- 5 599,22 € HT pour l'assainissement,
- 2 811,26 € HT pour l'eau potable.

Les travaux seront réalisés sous le contrôle de la Commune par une entreprise agréée dans le cadre d'un marché à bons de commande, approuvé par le Conseil Municipal sous la délibération n° 7513 du 26.07.2012.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la route de Saint-Nabor.
- **APPROUVE** les devis d'extension des réseaux des collecteurs principaux d'eau potable et d'assainissement sur la Route de Saint-Nabor, jusqu'à la nouvelle construction au n° 39, sur les estimatifs suivants :
 - ⇒ 12 106,83 € HT pour l'assainissement,
 - ⇒ 5 111,35 € HT pour l'eau potable.
- **CONFIRME** que les travaux sur le domaine public sont à la charge de la Commune,
- **CONFIRME** que les travaux de raccordement aux réseaux du domaine public au domaine privé sont à la charge du demandeur.
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires à ces travaux sont suffisants dans les Budgets Primitifs 2014 EAU et ASSAINISSEMENT.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7686 - ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL : TARIFS DU 01.04.2014 AU 30.09.2014.

Le Maire cède la parole à M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement, lequel communique les nouveaux tarifs relatifs à l'assainissement intercommunal adoptés par l'assemblée délibérante du SIVOM du Bassin de l'EHN pour la période du 01.04.2014 au 30.09.2014.

<i>PERIODES</i>	01.04.2012 au 30.09.2012	01.10.2012 au 31.03.2013	01.04.2013 au 30.09.2013	01.10.2013 au 05.01.2014	06.01.2014 au 31.03.2014	01.04.2014 au 30.09.2014
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Fermier part fixe	16,3631 €	15,51 €	15,81 €	17,39 €	19,07 €	19,33 €
Prix au m ³ fermier	0,4653 €	0,4411 €	0,4496 €	0,4946 €	0,5125 €	0,5195 €
Collectivité Prix/m ³ SIVOM du Bassin de l'Ehn	0,5908 €	0,56 €	0,60 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €

Les conseillers en prennent bonne note.

N° 7687 - CREATION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE, SALLES ASSOCIATIVES ET BIBLIOTHEQUE LECTURE PUBLIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE D'OTTROTT – CHOIX DU PRESTATAIRE CUISINISTE.

Dans le cadre de la construction du bâtiment périscolaire, salles associatives et bibliothèque lecture publique, le choix d'un prestataire cuisiniste est nécessaire pour le périscolaire.

Un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été lancé et la date limite de réception des offres était le 25 avril dernier.

Cuisiniste pour le périscolaire	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
	ANDRES SARL	24 052,62 €	28 863,15 €
	TOTAL	24 052,62 €	28 863,15 €

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du résultat de l'attribution du lot,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au budget primitif 2014 COMMUNE pour un montant de 24 052,62 € HT,
- **CHARGE** le Maire de confirmer au Maître d'œuvre, HEMMERLE-BERGMANN, l'élaboration du planning de travail de l'entreprise,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 7688 - DIVERS – INFORMATIONS.

a. Elections européennes du 25.05.2014.

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai prochain. La liste des membres du bureau de vote est en cours d'élaboration.

b. Réforme des rythmes scolaires.

Une réunion a eu lieu le mercredi 7 mai dernier au sujet de la réforme des rythmes scolaires avec les élus d'OTTROTT, la Commune de SAINT-NABOR, les directrices des écoles, les enseignants, l'association des parents d'élèves et la directrice du périscolaire de SAINT-NABOR.

Un ensemble d'animations a été proposées pour les NAP (de 15h45 à 16h30) (conte/marionnettes, anglais, informatique et danse, Chi Kong) organisées par l'Université populaire.

c. Journal communal du mois de mai 2014.

Le prochain journal communal sera distribué par les Conseillers Municipaux le week end du 17 mai prochain.

d. Mise en exploitation du forage du Burgerwald.

Les travaux de maçonnerie commenceront la semaine du 19 mai. Les travaux devraient se finir en juillet 2014.

e. Construction du bâtiment périscolaire.

La cage d'ascenseur est entrain d'être montée. Les travaux de gros-œuvre sont presque terminés. L'ossature bois sera posée à partir de fin mai.

f. Fête de Noël des personnes âgées.

Francis FEGER, Adjoint, rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une réflexion est engagée afin de déterminer la pertinence de l'âge planchée concernant la fête de Noël des personnes âgées. Une décision devra être prise lors du prochain Conseil Municipal de Juillet.

g. Jumelage du 6 juillet 2014.

Francis FEGER, Adjoint en charge de l'organisation du jumelage avec SEEBACH, fait part de la journée du 47^{ème} anniversaire qui aura lieu le dimanche 6 juillet prochain.

h. Réunions des commissions communales.

Monsieur le Maire précise que lors des réunions des commissions communales, un compte-rendu devra être rédigé et ensuite partagé avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

i. Fin des travaux de la rue des champs.

Les travaux seront terminés la semaine du 19 mai, ceci concerne la levée des réserves.

j. Installation des élus de la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM.

Monsieur le Maire rend compte de l'installation des membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM. Il précise que le nouveau président est M. Michel HERR, Maire de ROSHEIM.

Trois Vice-présidents ont été élus qui sont : Messieurs Philippe MEYER, Philippe WANTZ et Daniel DEGRIMA.

k. Concernant Alte Voce le 28 juin.

Le 28 juin prochain le Syndicat d'Initiative organise un concert de chant corse « Alte Voce » au Parc du Foyer de Charité. Pour plus d'informations s'adresser au Syndicat d'Initiative d'OTTROTT, où sont mis en vente les billets d'entrées.

l. Travaux entre OTTROTT et BOERSCH.

Monsieur Francis VOEGEL, Adjoint, informe les Conseillers que les travaux en cours sur la Route de Boersch au niveau de l'entrée du « Moulin » sont réalisés par le SIVOM du Bassin de l'Ehn pour mettre à niveau les berges de l'Ehn.

La séance prend fin à 22h15.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire
- Transmis à la Sous-préfecture le 19.05.2014
- Publié ou notifié le 19.05.2014
Document certifié conforme
OTTROTT, le 19.05.2014
Le Maire,*